



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 13 Février 2014

Le Jeudi 13 Février 2014 le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 7 Février 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 28

Nombre de votants : 28

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme C. GEORGELIN, M. A. CLEMENT, Mme M-P. DOSTE, M. A. DEBOUTÉ, Mme J. BOUÉ, M. J. DERAMOND, Mme P. MATON, Mme V. LETARD, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-A. SCANO, M. A. ACHINE, Mme J. COSTES, Mme L. MAHEC, M. Ch. ROUSSILLON, M. S. ROSTAN, Mme C. MORIN, M. D. RIVALS, Mme Ch. ARRIGHI-RIBES, M. H. AREVALO, M. J. COHEN, M. D. GILBON, Mme A-M. FERTÉ et M. J-P. LEVY.

Numéro
2014/FEV/02

Point de l'ordre du jour
02

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme A. CARLIER-BOATO a donné procuration à M. Ch. LUBAC
Mme C-M. CHIOCCA a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI-RIBES

Membres absents :

M. A. DESSENS, Mme Fr. LABRUX, Mme CL. RAMEIL, M. C. LE MAP et Mme A. ALIBERT

OBJET

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ANNÉE 2014**

RAPPORTEUR

Mme GEORGELIN

Exposé des motifs

Madame GEORGELIN propose au Conseil Municipal :

➤ **de reconduire la subvention aux associations suivantes qui en ont fait la demande :**

➤	
AVF - Accueil des Villes Françaises	800 €
API - Association de Parents Indépendant PMF	150 €
Amicale des Fontenelles	200 €
Vivre Rue Voltaire	300 €

➤ **de voter une avance sur la subvention 2014 aux associations suivantes qui en ont fait la demande :**

ARTO.....	38 000 €
Regards.....	6 250 €
Ramonville Ciné.....	9 500 €
Ferme de Cinquante.....	9 000 €

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 20/02/2014
L'affichage en mairie le : 20/02/2014
La notification le :

Le Maire
Christophe LUBAC

Elle précise que les membres du Conseil Municipal membres du bureau d'une association subventionnée ne prennent pas part au vote.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

étant précisé que M. LE MAIRE ne prend pas part au vote de l'association VIVRE RUE VOLTAIRE,

➤ **VOTE** les subventions suivantes :

AVF - Accueil des Villes Françaises	800 €
API - Association de Parents Indépendant PMF	150 €
Amicale des Fontenelles	200 €
Vivre Rue Voltaire	300 €
ARTO.....	38 000 €
Regards.....	6 250 €
Ramonville Ciné.....	9 500 €
Ferme de Cinquante.....	9 000 €

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 20/02/2014
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*